

RIVAGES

Rétro-information Veille, Alerte et Gestion
Sanitaire

Août 2021

N°2 Présentation des missions du CSF

DOSSIER : LE CONTRÔLE SANITAIRE AUX FRONTIÈRES



SOMMAIRE

CVAGS - BILAN DU 1^{er} SEMESTRE 2021

Pathologies (hors Dengue et Covid)
Autres indicateurs mensuel de la
CVAGS

LE CONTROLE SANITAIRE AUX FRONTIERES

Présentation de l'équipe
Présentation des missions

FOCUS SUR LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID

Les chiffres
Les mesures mises en place

Cellule de Veille d'Alerte et de Gestion Sanitaire – BILAN DU 1^{er} SEMESTRE 2021

Tous les signaux reçus sur la plateforme sont enregistrés sur une base de données, permettant une **veille épidémiologique**, les actions de la CVAGS diffèrent selon les pathologies: réalisation d'une enquête, **recommandations sanitaires**, transfert vers des services internes à l'ARS, à l'antenne régionale de Santé Publique France ou à des partenaires extérieurs. Toutes les actions restent coordonnées par la CVAGS en collaboration avec le ministère et le CORRUS si nécessaire.

o Pathologies (hors dengue et COVID-19)

	Pathologies	Juillet-21	juin-21	Du 1er janvier au 31 juillet 2021	Du 1er janvier au 31 décembre 2020
Maladie à déclaration obligatoire	Diphtérie				6
	Hépatite A		1	2	12
	Hépatite B				1
	Infection invasive à méningocoque				2
	Légionellose	2		11	12
	Listériose	1		6	3
	Mésotéliome				1
	Paludisme importation	1	1	2	18
	Rougeole	1		1	2
	Saturnisme			1	
	Suspicion maladie Creutzfeldt-Jakob			1	2
	Tétanos				1
	Toxi-infection alimentaire collective (TIAC)	4	5	27	30
	Tuberculose	2	2	20	55
VIH				1	
Sous surveillance	Ciguatera			1	1
	Coqueluche	1		1	14
	Coronavirus – MersCoV				3
	Gale				2
	GEA – Gastro-entérite aiguë				2
	Intoxication au Monoxyde de carbone			1	2
	IRA – Infection respiratoire aiguë				1
	Lèpre				2
	Leptospirose	7	15	125	135
	Salmonellose isolée				2
TOTAL		19	24	199	310

LA CELLULE DE CONTROLE SANITAIRE AUX FRON- TIERES



Le CSF est une cellule composante de la CVAGS, sous le pilotage du médecin responsable en collaboration avec le coordonnateur du CSF.

Le Contrôle sanitaire aux Frontières est en charge de la prévention de la propagation par voie terrestre, maritime ou aérienne des maladies transmissibles.

Les particularités techniques liées au fonctionnement des sites aéroportuaires nécessitent que ces missions soient confiées à des agents spécifiquement formés et habilités à cette fin.

Les missions du CSF sont placées sous l'autorité préfectorale, déléguées par convention à l'Agence Régionale de Santé à la Réunion. Les activités du CSF sont régies par le Règlement sanitaire international, le Plan d'intervention d'Urgence de Santé Publique et le Code de Santé Publique.

PRESENTATION DE L'EQUIPE DU CSF



Mathieu MINATCHY

Coordonnateur du CSF – technicien sanitaire

Assure l'encadrement des agents du CSF en collaboration avec le médecin responsable de la CVAGS.



Elabore les procédures de gestion et assure la liaison avec les différents services de l'ARS.



Pierre-Yves RIVIERE

Technicien sanitaire

Référent du site aéroportuaire de Pierrefonds et du port maritime du Port



Abdoul-Hamid RUTTEE

Technicien sanitaire

Référent prospection des gîtes larvaires du Port maritime de Sainte



Nathalie PAUSE

Technicienne sanitaire

Référente désinsectisation – démoustication des aéronefs.

PRESENTATION DES MISSIONS



CONTRÔLE DE LA SITUATION SANITAIRE

Contrôler les documents de santé et délivrer la libre pratique des navires
Contrôler les navires en provenance de pays à risque
Gérer la prise en charge sanitaire lors d'une arrivée de migrants

EVASAN

Contrôler les documents nécessaires pour valider l'EVASAN
Contrôler la désinsectisation de l'aéronef
Recueillir les informations concernant le malade, s'il y a lieu informer la CVAGS de la situation
Saisir l'évènement dans la base de données informatique

PREVENTION DES RISQUES SANITAIRES

Participer à l'Information des voyageurs en provenance ou en direction de pays où des alertes sanitaires sont signalées

Alerter et contribuer à la gestion des alertes en cas de décès ou de maladie à bord d'un aéronef ou d'un navire

PARTICIPER A LA MISE EN PLACE DU RSI

Mettre en place des procédures de gestion des événements sanitaires intervenant aux points d'entrée et pour les activités de routine (**Plan d'Intervention d'Urgence de Santé Publique**)
Participer aux activités du Point Focal Régional

ENTRETIEN D'UN RESEAU COLLABORATIF AVEC LES PARTENAIRES SUR LES POINTS D'ENTREE

Aviation civile, Police aux frontières, la Brigade de gendarmerie dédiée aux zones aéroportuaires, les aéroports, compagnies aériennes, douanes, aviation civile...
Assurer l'interface entre l'ARS et les points d'entrée internationaux pour la mise en place du RSI

INSPECTION ET CONTRÔLE DE LA SALUBRITE AEROPORTUAIRE ET MARITIME

Contrôler la dératisation sur les différents sites
Prospecter les gîtes larvaires productifs des zones aéroportuaires
Prospecter les sites portuaires
Veiller au respect des règles d'Hygiène et de salubrité sur l'ensemble des aéroports et ports

CONTRÔLE DE LA DESINFECTATION DES AERONEFS DES DEUX SITES AEROPORTUAIRE

Vérifier la déclaration générale
Contrôler la désinsectisation des cabines et des soutes
Recueillir les informations concernant le malade s'il y a lieu informer la CVAGS de la situation

Le Plan d'Intervention d'Urgence de Santé Publique (PIUSP)

Le PIUSP est un volet du plan national d'action de santé publique, au sens du Règlement Sanitaire International de 2005. C'est un dispositif spécifique ORSEC qui vise à préparer et organiser la mise en œuvre de mesures de gestions adaptées à certaines alertes sanitaires pouvant être déclarées à bord d'un aéronef particulier ou à certains événements sanitaires internationaux.

Le Règlement sanitaire international (RSI)

Révisé en 2005 par l'Organisation Mondiale de la Santé et adopté par 196 Etats, le RSI a pour but de :

- De détecter, de réduire ou d'éliminer les sources de propagation de l'infection;
- D'améliorer la surveillance sanitaire et la réponse aux urgences sanitaires dans les ports et aéroports ;
- De prévenir la dissémination des vecteurs;
- D'entraver le moins possible les voyages et les voyageurs.

FOCUS SUR LA GESTION DE L'ÉPIDÉMIE DE COVID

o Les chiffres

ANNEE	Action Maritime			Contrôle de la déclaration générale et du nombre de pax	EVASAN	Prévention des maladies émergentes			
	Prospection Port	Libre Pratique	Dératisation			Peste	HADJ ¹	Dengue	Autres / Covid-19
2020	-	1739	-	260522	790 ² Dont 39 covid entre juin et décembre 2020	-	-	-	X
2019	-	705	-	2272	237		X	X	X
2018	115	617	19	1207	230	X	X	X	X
2017	120	630	22	2230	176	X	X	-	-
2016	115	617	19	2603	214	-	X	-	X
2015	124	622	26	2940	263	-	X	-	X

¹HADJ : est le pèlerinage qu'accomplissent les musulmans à la Mecque et à Médine.

²L'augmentation 2020 est due d'une part à la Covid et à un changement de mode opératoire et de décompte.

o Les mesures mises en place

Pour faire face à la pandémie de COVID-19, dès le mois de février 2020, des mesures ont été mises en place pour renforcer la surveillance aux points d'entrées.

Les activités du CSF ont été fortement impactées : l'équipe du CSF a été renforcée. Les membres de l'équipe ont dû s'adapter à une hausse d'activité et à de nouvelles modalités d'exercice de leurs missions.



Accueil, orientation, information et contrôle des voyageurs
De la distribution de flyers à l'accompagnement et l'orientation des voyageurs vers la bonne file (sortie avec ou sans test), au contrôle du statut vaccinal via l'application TousAntiCovid. Verif

Évacuation sanitaire

Contrôles renforcés et demandes d'évacuation sanitaires plus nombreuses de la part des pays de la zone, dans un contexte de tensions hospitalières.





Fréquentation des ports
Nombreuses demandes de libres pratiques de navires ne pouvant accoster dans les pays ayant fermé leurs frontières, cas de COVID à bord des navires et dusters de marins.

Collaboration avec de nouveaux partenaires, collaboration renforcée avec les partenaires habituels

Sollicitations des partenaires habituels comme la Police aux Frontières ou le SAMU plus nombreuses. Accompagnement des laboratoires dans l'environnement aéroportuaire.





Plateforme de Veille et d'Urgences sanitaires

SIGNALER, ALERTER 24/24H À LA RÉUNION

☎ **02 62 93 94 15** Fax: 02 62 93 94 56

✉ **ars-reunion-signal@ars.sante.fr**

➔ **Portail des signalements des évènements
sanitaires indésirables**
www.signalement-sante.gouv.fr



ARS La Réunion - Plateforme de Veille et d'Urgences Sanitaires
2bis avenue Georges Brassens CS 61002 - 97443 Saint-Denis Cedex 9

- **Que signaler ?**

- Tout évènement sanitaire ou environnemental susceptible de constituer une menace pour la santé publique,
- Les maladies à déclaration obligatoire,
- Les évènements indésirables graves,
- La survenue de cas groupés dans une collectivité.

- **Pourquoi signaler ?**

- Evaluer la situation et mettre en œuvre des actions pour prévenir et maîtriser le risque.

- **Comment transmettre un signal urgent ?**

- En première intention uniquement par téléphone